

Par M. Tarte :

Q. Et endossé par lui ?—R. Oui endossé par lui.

Par M. Geoffrion :

Q. Puisque vous en êtes au livre qu'avez-vous à nous dire au sujet de la petite entrée de \$1,000 ?—R. Je trouve une entrée, exhibit "N 3", page 348 :

QUÉBEC, 3 août 1887.

"En suspens—caisse \$1,000—Banque Union, chèque n° 290."

Q. Voulez-vous trouver le chèque ?—R. Il est ici.

Q. Ce chèque porte aussi le nom de la raison sociale, signé et endossé par Nicholas Connolly ?—R. Oui.

Q. Voulez-vous aussi nous dire de quelle écriture est la signature de la raison sociale au bas du chèque daté 21 novembre 1887, sur la banque British North America ?—R. Cette écriture est celle de M. Nicholas Connolly.

Q. Et ce chèque est rédigé de votre main ?—R. De ma main, oui, monsieur.

Q. Ayez la complaisance d'examiner le chèque daté le 2 novembre 1887 et de nous dire de quelle écriture est la signature de la raison sociale ?—R. De M. Nicholas K. Connolly.

Par M. Adams :

Q. Vous avez mentionné deux chèques de \$5,000 chacun, l'un sur la banque British North America et l'autre sur la banque Union. Est-ce que c'est au sujet de ces deux chèques que M. Murphy a juré l'autre jour ?—R. Au meilleur de ma connaissance ce sont les deux chèques que j'ai mentionnés dans mon état.

Q. Montrez-nous maintenant le chèque qui a été tiré pour couvrir le 20 mars 1886 ?—R. Oui, monsieur.

Q. Le chèque pour \$5,000 est daté du même jour. De qui est l'écriture ? Par qui le nom de la raison sociale a-t-il été signé ?—R. O. E. Murphy.

Q. Et le corps du chèque ?—R. De la même écriture.

Q. Et le chèque était fait payable à l'ordre de la raison sociale ?—R. Oui, monsieur.

Q. Et le nom de la raison sociale est aussi endossé de la main de M. Murphy ?—R. Oui, monsieur, de M. Murphy.

Q. Maintenant, jetez un coup-d'œil sur le chèque daté 30 septembre 1886.—R. Je ne trouve pas de chèque de Québec pour 1886.

Q. Vous ne pouvez pas trouver le chèque daté du 30 septembre 1886 ?—R. Non.

Q. Voulez-vous regarder le livre à cette date ?

Par M. Edgar :

R. Regardez le talon.—R. Je ne vois pas les talons de cette année-là.

Par le président :

Q. Eh bien, regardez le livre tel que vous le suggère M. Geoffrion.

Par M. Geoffrion :

Q. Prenez le 20 mars 1886.—R. Je trouve une entrée dans l'Exhibit "K 3" datée 20 mars 1886.

"Banque Union à nous-même \$5,000."

Par M. Edgar :

Q. Ceci est de "under cash," n'est-ce pas ?—R. Oui, monsieur, c'est de l'under cash.

Par M. Adams :

Q. Qu'est-ce que cela veut dire "à nous-même" ?—R. A la raison sociale.

Q. Que dit le chèque ?—R. "Payez à l'ordre de nous-même."